

E3C

Cette page est désormais caduque à partir de la session 2022 puisque les épreuves communes ont été remplacées par un contrôle continu géré en interne par les établissements.

Avec le nouveau baccalauréat, les élèves passent des épreuves communes de contrôle continu (ECCC ou E3C) désormais appelées **évaluation communes (EC)** dans les **disciplines du tronc commun** (sauf le français), certaines **options** (LCA) ainsi que pour la **troisième spécialité de première abandonnée en terminale**. Ces épreuves communes de contrôle continu sont gérées par les établissements.

Ces épreuves se déroulent en 3 temps :

Les trois sessions d'E3C

- **une série durant le 2e trimestre de première (EC-A)**
- **une série durant le 3e trimestre de première (EC-B)**
(et dans cette série sera évaluée la troisième spécialité de première abandonnée en terminale)
- **une série durant le 3e trimestre de terminale (EC-C)**

Avec une exception pour l'**enseignement scientifique** du tronc commun de première. Comme cet enseignement est « nouveau », il **ne se sera évalué que lors de deux sessions d'EC : durant le 3e trimestre de première et durant le 3e trimestre de terminale** (Coefficient global : 5 ; durée des EC : 2 heures ; contenu : 2 exercices interdisciplinaires sur 10 points).

Calendrier détaillé des épreuves (hors options)

anonymisées et sont corrigées (en théorie...) par un autre professeur.

Exemple 1 : imaginons un élève qui choisit la spécialité maths en première et en terminale ET l'option [maths expertes](#) en terminale. Dans ce cas, lors des EC de première, il n'aura pas de maths car les spécialités s'évaluent en épreuves finales. En terminale, il n'aura pas d'EC de *maths expertes* (cette option ne comptera que dans les 10% de notes de bulletins de contrôle continu). Il aura donc essentiellement (en mars) des épreuves finales de spécialité dont une épreuve de maths, épreuve qui sera nationale.

Exemple 2 : imaginons un élève qui choisit la spécialité maths en première et l'**abandonne** en terminale mais s'inscrit à l'option [maths complémentaires](#). Dans ce cas là, il ne peut pas passer l'épreuve finale de spécialité maths de terminale ! **Il passera donc exceptionnellement une (et une seule) EC de spécialité maths en fin de première (durant le 3e trimestre, voir nos sujets ici)**. Quant à l'option *maths complémentaires*, elle sera évaluée dans les 10% de contrôle continu.

Dans ce cas, l'unique session d'EC de maths durant le 3e trimestre de première aura les caractéristiques suivantes (B0 n°17

du 25 avril 2019) :

- coefficient 5 (voir les [coefficients](#)) ;
- durée : 2 heures ;
- contenu : 2 à 4 exercices notés entre 5 et 12 points.

Voici un [exemple de sujet concernant cette épreuve de mathématiques](#). [Voir notre banque de sujets ici.](#)

Pour le baccalauréat général, il n'y a des EC en maths que durant le 3e trimestre de première pour ceux qui abandonnent la spécialité maths en terminale.

En revanche, pour le [baccalauréat technologique](#), étant donné que les maths restent dans le tronc commun, elles sont évaluées uniquement selon les modalités des EC.

Le poids de ces EC représentera **30 %** des points du

baccalauréat. (Voir [les coefficients](#))